

Méduses et physalies

MEDUSES ET PHYSALIES

Principales espèces pouvant être rencontrées sur les côtes morbihannaises et consignes sanitaires

Rhysostome (*Rhysostoma pulmo*)



Le rhysostome est une grosse méduse, appelée aussi « poumon de mer ». Elle mesure en général de 30 à 60 cm de diamètre mais peut atteindre la taille d'un mètre. Elle est souvent de couleur blanc crème, à bras orangés, mais peut aussi prendre d'autres teintes verte, bleue ou mauve.

Cette méduse peut être imposante mais n'est pas dangereuse car elle ne possède pas de tentacules. Elle peut cependant, parfois, provoquer de légères démangeaisons.

Vélelle (*Veilella velella*)



La vélelle, appelée aussi « barque de la Saint-Jean » est une petite méduse en forme de disque dont la taille n'excède pas 6 cm de long, surmontée d'une voile de 3 cm de haut. L'ensemble évoque un petit radeau flottant. Sa couleur varie du bleu clair au bleu foncé.

Cette méduse, peu urticante, ne présente pas de danger pour l'homme.

Aurèle (*Aurelia aurita*)



Cette petite méduse caractéristique et très répandue est dotée d'un corps circulaire en forme de coupe. Elle est transparente ou légèrement bleutée ou rosâtre. Les organes reproducteurs sont souvent nettement visibles, en forme de trèfle à quatre feuilles au centre de l'ombrelle, légèrement violets ou blanchâtres.

Généralement, la piqûre d'aurèle n'est que peu urticante.

Pélagie (*Pelagia noctiluca*)



La pélagie est une méduse commune, plus répandue sur les côtes méditerranéennes que sur les côtes océaniques. En forme de cloche, globuleuse, de coloration rougeâtre, rose ou violacée, elle atteint facilement 10 cm de diamètre.

Elle possède 8 tentacules, pouvant atteindre 40 cm, dépassant parfois un mètre, très urticants. Elle est couverte de minuscules points rouges, qui correspondent à des cellules urticantes.

Méduse rayonnée (*Chrysaora hysoscella*)



La méduse rayonnée ou « méduse boussole » se reconnaît facilement avec ses 16 bandes brunes sur son ombrelle beige clair. Les bords de l'ombrelle possèdent également 32 petits lobes bruns.

Cette méduse peut mesurer jusqu'à 30 cm de diamètre et possède des tentacules longs de 40 à 60 cm, pouvant atteindre 2 m et relativement urticants.

Physalie (*Physalia physalis*)



La Physalie, aussi appelée « galère portugaise ou galère espagnole », est un animal invertébré apparenté au groupe des méduses. Elle présente une forme très caractéristique de sac gonflé d'air, mesurant 15 à 20 cm, d'aspect rosé ou bleuté, flottant hors de l'eau et qui peut facilement être confondu avec un sac plastique ou un petit ballon de plage. Les tentacules se présentent sous la forme de longs filaments atteignant facilement 15 m et pouvant dépasser 40 m. Ces tentacules extrêmement urticants, sont fragiles et se rompent facilement : ils peuvent alors dériver au gré des vagues, loin du flotteur, ce qui n'attire pas la méfiance des baigneurs.

La physalie fréquente les mers tropicales, mais depuis quelques années, ses apparitions deviennent régulières sur les côtes d'Aquitaine et de Charente-Maritime. Sa présence sur les côtes bretonnes reste rare.

Les piqûres de physalie provoquent des lésions de la peau très douloureuses, avec sensation de brûlure ou de décharge électrique. Dans 10% des cas, des symptômes plus graves apparaissent et peuvent nécessiter une hospitalisation.

Consignes sanitaires : que faire en cas d'envenimations ?

Les piqûres de méduses se traduisent généralement par une sensation de brûlure plus ou moins forte qui peut durer plusieurs heures. De petites cloques peuvent se former sur la peau, qui devient violacée, et perdurer quelques semaines.



Quelques conseils sur la conduite à tenir en cas d'envenimations

- **Rassurer et calmer la personne**
- **Retirer les tentacules sans les écraser** : l'enlèvement peut être facilité en appliquant préférentiellement de la mousse à raser ou à défaut du sable sec (pas de sable humide)
- **Racler l'ensemble** (tentacules et mousse/sable) sur la peau avec un carton rigide ou le dos d'une carte de crédit
- **Rincer les lésions** avec de l'eau de mer ou du sérum physiologique (ne pas utiliser d'eau douce, ni de vinaigre, ni d'ammoniaque) ou désinfecter avec une compresse stérile imbibée d'antiseptique
- **Consulter un médecin** si les douleurs persistent au-delà de 30 mn.



Ce qu'il ne faut pas faire !

- **Ne pas laisser la personne frotter ses lésions avec les mains**
- **Ne pas chercher à inciser la plaie, ni aspirer le venin, ni uriner sur la brûlure**
- **Ne pas rincer avec de l'eau douce** car cela faciliterait la décharge toxique des tentacules encore présents sur la peau
- **Ne pas exposer l'intervenant aux tentacules toxiques** (de préférence en mettant une paire de gants)
- **Ne pas appliquer de pommade ou gel** (corticoïdes ou antihistaminiques) en première intention

Plus rarement, d'autres symptômes peuvent survenir jusqu'à plusieurs heures après la piqûre (maaise, vertiges, maux de tête, anxiété, somnolence, fièvre, nausées, vomissements, maux de ventre, tachycardie, gêne respiratoire, douleurs articulaires ou musculaires). Il est alors impératif de consulter un médecin ou un service d'urgence.

Enfin, il faut rappeler que, même mortes, échouées et à moitié sèches, les cellules urticantes des méduses peuvent rester actives plusieurs jours. Il faut recommander aux usagers des plages de ne pas y toucher.

Contacts

Agence Régionale de Santé Bretagne

Délégation Morbihan : Département Santé-Environnement

☎ 02.97.62.77.41/57

✉ ars-dd-56-sante-environnement@ars.sante.fr

Cellule de Veille et de Gestion des Alertes Sanitaires

☎ 09.74.50.00.09

✉ ars35-alerte@ars.sante.fr

Sources

Agence Régionale de Santé Aquitaine & C.H.U. de Bordeaux
Institut océanographique Paris-Monaco

<http://doris.fle-scm.fr>



**MAIRIE DE
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00